



SCOT



Schéma de Cohérence Territoriale
de la Communauté de communes
Maine Saosnois

Projet d'Aménagement Stratégique

Cadre réglementaire

L'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale (SCoT) vient en modifier le contenu.

Plus particulièrement, elle remplace le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) par **le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** et ouvre la possibilité aux structures porteuses de SCoT également compétentes en matière de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) d'élaborer **un SCoT tenant lieu de PCAET**.

L'ensemble de ses dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2021. Toutefois, l'article 7 précise que « *l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme ayant prescrit une procédure d'élaboration ou de révision antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente ordonnance peut, tant qu'il n'a pas arrêté le projet prévu à l'article L. 143-20 du même code, décider de faire application des dispositions du code de l'urbanisme dans leur rédaction issue de la présente ordonnance, à la condition que le schéma entre en vigueur à compter du 1er avril 2021* ».

La communauté de communes Maine Saosnois a prescrit le SCoT Maine Saosnois **le 27 juin 2018**, démarche qu'elle a engagée conjointement à l'élaboration de son PCAET.

Aussi, elle a décidé de faire application dès à présent des nouvelles dispositions du code de l'urbanisme, dans leur rédaction issue de l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020.

→ **Le présent document constitue la pièce 1 du Schéma de Cohérence Territoriale Maine Saosnois. Il s'agit du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS),** rédigé suivant les dispositions du code de l'urbanisme au 1^{er} avril 2021 :

article L141-3 du code de l'urbanisme

« Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement. Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires

locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages ».

article L141-17 du code de l'urbanisme

« Le schéma de cohérence territoriale tenant lieu de plan climat-air-énergie territorial poursuit les objectifs énoncés au 1° du II de l'article L. 229-26 du code de l'environnement. Le projet d'aménagement stratégique définit ces objectifs, qui sont également déclinés dans le document d'orientation et d'objectifs.

Il comprend également, en annexe, les éléments énumérés au II de l'article L.229-26 du code de l'environnement et relatifs à la mise en œuvre et au suivi de ces objectifs. »

Aussi, le présent PAS du SCoT Maine Saosnois définit « *Les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France* » (1° du II de l'article L. 229-26 du code de l'environnement).

Sommaire

CADRE REGLEMENTAIRE	2
SOMMAIRE	4
LES ENJEUX DU DIAGNOSTIC	5
L'AMBITION POUR MAINE SAOSNOIS 2040	8
NOTRE PROJET	12
1. AFFIRMER NOTRE MODELE DE DEVELOPPEMENT ALTERNATIF POUR UNE RURALITE VIVANTE.....	12
1.1. Préserver les motifs paysagers identitaires supports de notre richesse biologique	12
1.2. Accompagner le rôle de l'agriculture dans la construction des paysages et des terroirs de Maine Saosnois	14
1.3. Organiser un urbanisme patrimonial, identitaire et innovant.....	15
2. CONFORTER NOS SOLIDARITES ET NOS COMPLEMENTARITES POUR UNE ATTRACTIVITE RENOUVELEE.....	20
2.1. Améliorer l'accessibilité et la qualité des services à partir d'un maillage de polarités locales	20
2.2. Une offre de résidentielle renouvelée pour renforcer notre qualité d'accueil.....	22
2.3. Des solidarités affirmées pour donner corps au « vivre ensemble »	24
2.4. Des offres innovantes de mobilité pour faire vivre la proximité.....	24
3. CAPITALISER SUR NOS PROPRES RESSOURCES POUR ACCROITRE LES RETOMBES ECONOMIQUES LOCALES	26
3.1. Révéler les potentialités de notre écosystème économique local via des coopérations accrues entre acteurs	26
3.2. Accompagner les besoins de nos entreprises	29
4. ORGANISER L'OUVERTURE DU MAINE SAOSNOIS SELON DES COOPERATIONS CHOISIES	31
4.1. Structurer des liens choisis avec les agglomérations voisines	31
4.2. Affirmer le Maine Saosnois comme interface touristique forte « entre Perche et Normandie-Maine »	32
5. VOLET D'ACTION COMPLEMENTAIRE AIR – ENERGIE – CLIMAT	33
5.1. La stratégie territoriale du Maine Saosnois.....	33
5.2. Les résultats du scénario Maine Saosnois	39
TABLEAU DE CORRESPONDANCE	40

Les enjeux du diagnostic

Une trajectoire qui montre ses limites

Face à un relatif isolement géographique qui le tient historiquement à l'écart des grandes dynamiques urbaines et périurbaines, le Maine Saosnois a su construire son propre modèle de développement.

Celui-ci s'appuie sur la valorisation de ses ressources endogènes, bases d'une sphère productive encore très présente (agriculture, industrie lourde et manufacturière), et d'autre part, sur une organisation urbaine structurée par quatre bourgs principaux. Mamers, qui apparaît comme le principal pôle de ce territoire de projet, dispose d'une offre diversifiée en équipements et services héritée en partie de son statut de sous-préfecture de la Sarthe (GMS, centre hospitalier, gendarmerie, lycée, salle de spectacle Saugonna, etc.), lorsque les communes de Marolles-les-Braults, Bonnétable et Saint-Cosme-en-Vairais répondent à des besoins plus courants (GMS généralistes, commerces et services de proximité).

Cet **isolement a incontestablement produit des effets bénéfiques** avec notamment un environnement globalement préservé et un cadre de vie rural de qualité, alternatifs aux grands ensembles urbains, alternant paysages de bocages, espaces forestiers et plaines agricoles. Il s'inscrit à l'interface d'espaces à l'identité territoriale affirmée et reconnue, entre Perche, Normandie Maine et Alpes mancelles.

Les développements urbains en extension des bourgs anciens demeurent peu nombreux, et n'ont que peu participé à la dépréciation des grands paysages. Au contraire, les patrimoines bâtis anciens et les motifs paysagers identitaires (points de vue en balcon sur la plaine du Saosnois, lisières forestières notamment) ont été préservés d'une urbanisation banalisante.

Toutefois, si cet isolement a participé à la construction d'identités locales affirmées (Saosnois, Perche Sarthois), il convient d'engager son **modèle de développement dans une nouvelle**

étape. En effet, la trajectoire récente du territoire met en avant des signes émergents voire structurels de fragilisation :

- **une cohésion qui reste à construire** au regard de la jeunesse de ce territoire de projet intercommunal ;
- **un déficit d'attractivité auprès des jeunes** (moins de 40 ans) qui limite le renouvellement et favorise le vieillissement de la population sur place, induisant des besoins spécifiques (services, logements, mobilités) ;
- **des phénomènes croissants de précarité des populations** en place en lien avec les faibles niveaux de qualification et de revenus des actifs ou des retraités de classes sociales modestes ;
- malgré une désindustrialisation encore en cours (-825 emplois productifs depuis 1999), **le Maine Saosnois demeure un territoire productif** (41% de l'emploi total dans l'industrie). Toutefois, il demeure **dépendant à une dizaine de grands employeurs essentiellement régis par des centres de décision nationaux** (CHI Alençon-Mamers, Trigano, etc.) voire internationaux (Howmet Fastening Systems ou Danish Crown par exemple), et qui rencontrent des difficultés dans leurs processus de recrutement du fait du renouvellement insuffisant des actifs résidents ;
- **des bassins de vie** sur lesquels rayonnent les pôles de Maine Saosnois dont **les caractéristiques socioéconomiques** (niveau de revenu faible, effet de seuil démographique) **fragilisent la pérennité** de l'offre urbaine locale (dévitalisation des centralités notamment) et entraînant une limitation de la capacité de rayonnement de ces pôles (diversité et niveau de gamme des équipements par exemple) ;
- **des pressions sur les ressources naturelles et les trames écologiques** sous l'effet d'une industrialisation des pratiques agricoles (remembrement et disparition des haies bocagères) qui rendent plus vulnérable le territoire aux risques (inondation par remontée de nappes ou débordement, ruissellement) et interrogent sa capacité à atteindre les objectifs de gestion qualitative et quantitative (écologique, chimique) de ses masses d'eau superficielles et souterraines. A horizon 20 ans, ces pressions sont appelées à s'accentuer sous l'effet du changement climatique ;
- **une armature urbaine qui s'est fragilisée** par le desserrement des pôles du territoire et de l'agglomération mancelle associé à des phénomènes de segmentation sociale : tendance à la localisation des ménages familiaux et actifs dans les communes rurales, populations plus âgées et/ou précarisées dans les principaux bourgs ;
- une fragilisation des centralités urbaines et villageoises confrontée aujourd'hui à la **juxtaposition de problématiques sociales** (vieillissement, faible intégration) **et urbaines complexes**, qui nécessite des politiques publiques adaptées en faveur du renouvellement urbain et des dispositifs d'accompagnement ;

- un marché immobilier distendu qui oppose à la production neuve en extension accessible et parc résidentiel ancien bivalent **des centralités présentant un fort taux de vacance** et des espaces ruraux aux bâtiments patrimoniaux attractifs pour de la rénovation (espace extérieur par exemple), en desserrement de l'offre percheronne saturée ;
- un réseau de transports collectifs incomplet qui répond partiellement à la diversité des mobilités en milieu rural, et qui rend dépendant le développement territorial aux mobilités individuelles carbonées.

Toutefois, entre Bretagne et région parisienne, au voisinage des territoires patrimoniaux emblématiques que sont les PNR du Perche et le PNR Normandie-Maine, et des dynamiques portées par les pôles urbains périphériques (agglomération mancelle, Alençon, La-Ferté-Bernard, région parisienne), ce positionnement géographique produit des logiques infra-territoriales nuancées.

L'ensemble du territoire Maine Saosnois doit ainsi **relever des défis similaires tout en faisant valoir ses spécificités et complémentarités en interne**. En ce sens, la création en 2017 de la Communauté de communes Maine Saosnois est le gage de solidarités nouvelles pour mener à bien cette nouvelle « communauté de destin ».

L'ambition pour Maine Saosnois 2040

Au regard de ces enjeux, nous souhaitons à travers le Plan d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT relever l'ambition générale suivante :

Un territoire Maine Saosnois qui s'organise et se solidarise pour un développement équilibré et de qualité

A défaut de moteurs internes suffisants pour porter seuls le renouvellement démographique et économique nécessaire à notre territoire, il s'agit donc de **s'ouvrir davantage aux échanges et aux complémentarités avec l'extérieur** pour, d'une part, se faire connaître et reconnaître, et d'autre part, développer des synergies accrues avec les territoires urbains ou les territoires de projet à forte valeur patrimoniale voisins.

Si nous voulons être **visible, lisible et « peser »** dans cette logique d'ouverture de notre territoire, il apparaît indispensable de **nous organiser et nous solidariser** à notre échelle, celle du Maine Saosnois. A défaut, le rapport de force avec nos voisins serait trop déséquilibré et notre territoire se retrouverait tiraillé avec chacune de ses composantes qui jouerait sa propre partition.

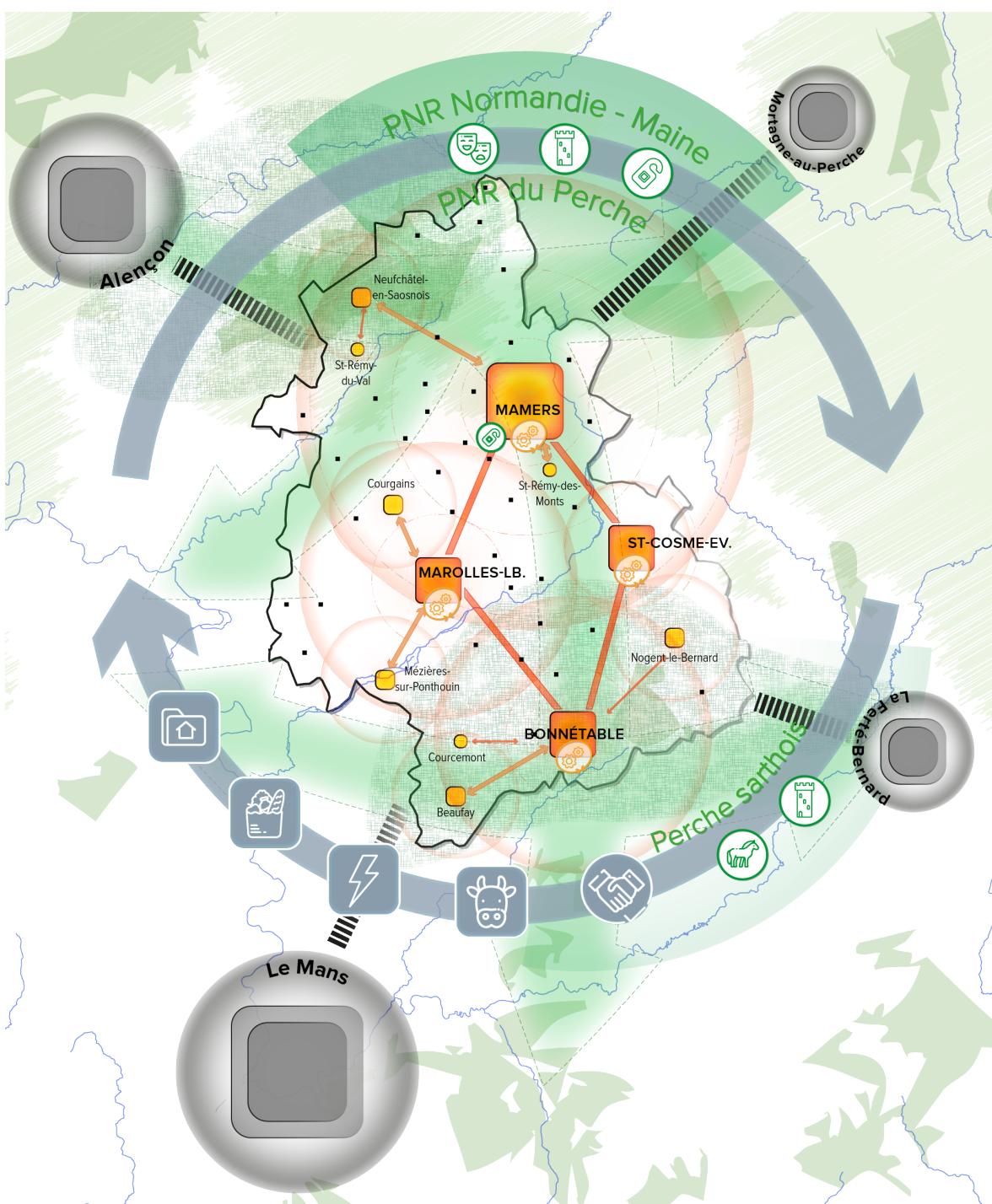
Enfin, nous portons collectivement l'ambition d'affirmer notre identité et de renouveler notre propre modèle de développement mettant en avant une ruralité vivante, attractive et de qualité qui volarise d'abord notre capital patrimonial, économique et humain. **L'ouverture que nous promouvons est au service de cette seule ambition.**

Autrement dit, notre ambition pour les vingt ans à venir est donc d'engager le Maine Saosnois dans :

- **Une dynamique résidentielle retrouvée**, basée sur une offre d'équipements et services, attractive et maillée à l'échelle du territoire, pour répondre à la diversité des besoins actuels et futurs des habitants, et sur la mobilisation des leviers d'actions nécessaires à un meilleur accompagnement du parcours résidentiel et en faveur du renouvellement urbain ;

- **Fort de cette dynamique, le Maine Saosnois souhaite, d'ici 20 ans, atteindre environ 28 600 personnes** (population des ménages).
- Cet objectif démographique sera décliné dans le DOO du SCoT en matière de besoins de logements et mobilisera une politique foncière communautaire économe en espace.
- **Une dynamique économique renouvelée** qui accompagne nos grandes filières identitaires ou en devenir, productives (agriculture, industrie) et résidentielle (services à la personne, artisanat, commerce, tourisme). Elle s'appuie sur une mise en réseau opérationnelle des acteurs locaux ouvrant de nouveaux débouchés en lien avec les nouvelles attentes sociétales (ex. proximité à la nature, circuits-courts alimentaires) et l'impératif écologique et climatique (ex. transition énergétique, modes de vie décarbonés, tourisme durable) ;
- **La valorisation de notre identité rurale** Maine Saosnois qui passera tant par la préservation que par la reconquête écologique de nos patrimoines naturels et paysagers, tout en « ré inventant » un urbanisme villageois et de bourgs ruraux attractif et sobre tant sur le plan énergétique qu'en termes d'usage raisonné de l'espace et de limitation de l'artificialisation des sols ;
- **Une cohésion territoriale effective, qui** suppose de travailler selon deux échelles territoriales complémentaires : l'échelle « bassins de vie de proximité », organisée à partir des quatre principaux bourgs du territoire, et l'échelle « Maine Saosnois », pour permettre une montée en gamme du niveau de services au bénéfice de l'ensemble du territoire.

Notre ambition :
Maine Saosnois 2040, un territoire rural fort qui s'est structuré pour
organiser son développement équilibré et de qualité



UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ALTERNATIF POUR UNE RURALITÉ VIVANTE



Gérer durablement l'ensemble des ressources du territoire : eau, espaces agricoles, naturels et forestiers, énergie, etc.



Adapter la protection des éléments constitutifs de la trame verte et bleue pour une valorisation de l'ensemble des espaces



Adapter notre mode de développement pour relever les enjeux de transitions énergétique, climatique et environnementale : préservation des équilibres (bocage, forêt, zones humides), résilience des formes bâties, et réversibilité des espaces



Veiller à la préservation des sites et architectures témoins de la richesse patrimoniale de natures religieuse, civile, privée, rurale

DES SOLIDARITÉS TERRITORIALES RENFORCÉES POUR UNE NOUVELLE ATTRACTIVITÉ DU MAINE SAOSNOIS



Renforcer l'armature urbaine autour de Mamers et des 3 pôles d'appui pour des complémentarités entre les centralités urbaines et villageoises

Préserver une identité rurale vivante et attractive par un réseau de bourgs et de villages qui structure les bassins de vie de proximité :



pôles principaux



bourgs ruraux



villages



Organiser des bassins de vie de proximité pour garantir les solidarités sociales et territoriales (mobilités innovantes, équipements et services de première nécessité, etc.)



Organiser notre développement pour mieux capter et structurer les dynamiques régionales par des liens gagnant / gagnant avec les territoires voisins et tirer parti du positionnement d'interface interdépartementale



Pérenniser le tissu culturel (écomusée, festival, lieux d'exposition) et les témoins de savoir-faire ancestraux (textile, etc.)

CAPITALISATION DE NOS PROPRES RESSOURCES POUR ACCROITRE LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES



Faciliter l'accès de nos actifs à l'offre de formation des agglomérations voisines



Constituer des filières d'alimentation locale à l'échelle du Nord Sarthe



Structurer des boucles énergétiques locales d'échelles imbriquées (quartier, village, ville, intercommunalité)



Renforcer notre agriculture dans toute sa diversité par des filières fortes et pérennes



Répondre aux besoins immobiliers et fonciers dans une logique d'optimisation de l'usage de l'espace et de limitation de l'artificialisation des sols

UNE OUVERTURE ORGANISÉE DU MAINE SAOSNOIS SUIVANT DES COOPÉRATIONS CHOISIES



Structurer des partenariats entre les acteurs pour des filières économiques fortes et innovantes



Agglomérations voisines avec qui structurer des partenariats



Tirer parti des logiques de labellisation patrimoniale des territoires voisins ou dans lesquelles s'engager (PNR, PAH, petite cité de caractère, ...)



Structurer et communiquer sur le réseau d'itinéraires touristiques à tonalité Nature - Loisirs



Tirer partie de la proximité à des identités territoriales de notoriété nationale



Affirmer Mamers comme Ville Porte des PNR et valoriser le Nord Sarthe dans l'offre touristique du Bassin parisien

notre projet

1. Affirmer notre modèle de développement alternatif pour une ruralité vivante

Nous partageons la conviction que notre capital patrimonial naturel et bâti hérité de notre tradition rurale est notre première richesse, qu'il constitue le socle à partir duquel nous pouvons réenclencher une dynamique d'attractivité économique et résidentielle correspondant aux nouvelles attentes de populations (recherche de sens et de qualité de vie).

Ce capital patrimonial constitue un vecteur essentiel pour organiser la résilience de notre territoire afin de relever les défis environnementaux, notamment climatiques et énergétiques.

Pour autant, ce capital patrimonial demeure fragile : il a été parfois surexploité, parfois dénaturé. Il s'agit donc aussi de le préserver et de participer à sa restauration. La valorisation patrimoniale des paysages doit concourir à renouveler l'attractivité touristique et résidentielle du Maine Saosnois. L'amélioration de leur qualité est autant un objectif qu'un moyen pour un cadre de vie plus accueillant, porteur des marqueurs identitaires locaux forts que sont : le bocage, le massif forestier de Perseigne, les espaces naturels remarquables et les patrimoines urbains.

1.1. Préserver les motifs paysagers identitaires supports de notre richesse biologique

L'affirmation de notre identité rurale s'appuie sur la préservation et la mise en valeur de nos espaces de qualité, remarquables comme vernaculaires, qui témoignent de deux unités paysagères distinctes, le Perche et le Saosnois. Ces deux grands terroirs partagent les motifs paysagers communs que sont la trame bocagère, les vastes forêts et les boisements relictuels et les bosquets, ainsi que le façonnement de l'espace par les activités agricoles.

Aussi, au travers d'une préservation et d'une mise en valeur de ces motifs, il s'agit également de leur permettre de nouveaux débouchés et nouvelles fonctions contribuant :

- à l'amélioration de la qualité environnementale et des continuités écologiques ;

- à la qualification et la mise en scène de nos paysages emblématiques.

1.1.1. Renforcer la fonction éco-paysagère des motifs identitaires

La protection des motifs paysagers participe d'abord à l'amélioration de la performance environnementale locale en favorisant la mise en œuvre du bon fonctionnement écologique du territoire, recouvrant ainsi une dimension « éco-paysagère ». En effet, l'ensemble de ces motifs constitue autant des réservoirs de biodiversité reconnus que des espaces de continuité écologique dont la fonctionnalité doit être préservée. Le projet vise donc :

- **la préservation et la mise en valeur des secteurs bocagers**, motifs emblématiques du Perche (plaine de Bonnétable, coteaux pentus de l'Orne saosnoise) dans les secteurs encore densément plantés.

En ce sens, le maillage fonctionnel de haies est recomposé et densifié par de nouvelles plantations, dans les espaces de plaine où ils ont perdu de leur densité au gré des remembrements.

- **La protection des milieux calcicoles**, tels que les réserves naturelles régionales Coteau et plateau de Tessé et le Coteau de Brière (à Villaines-la-Carelle).
- **La sauvegarde de milieux aquatiques et humides** associés fonctionnels de l'Orne saosnoise et ses affluents, de la Dive et de la Bièvre, tant pour leur rôle épuratoire que d'espaces tampons et de gestion en périodes de fortes précipitations par exemple (préservation des capacités d'écoulement des crues, des zones d'expansion des crues).
- **la conservation des espaces boisés** structurant nos « seuils » territoriaux, nos paysages et nos horizons, et constitutifs de notre patrimoine naturel, que sont les forêts de Perseigne, de Bonnétable, de Clinchamps et de Goyette.

Elle concourt à l'affirmation de la **valeur identitaire du bois**, utilisé comme matériau de construction (restauration et construction neuve).

La préservation de ces trois espaces à forte valeur environnementale concourt à la sauvegarde de la richesse biologique locale : mise en place d'une trame verte et bleue fonctionnelle, **contribution à notre stratégie bas carbone** (séquestration des gaz à effet de serre par ex.), **limitation de l'exposition aux risques naturels** (érosion, rétention de l'eau dans les sols), ou optimisation de la gestion des prairies.

1.1.2. Assoir le grand paysage comme écrin de notre ruralité

Nous souhaitons faire de Maine Saosnois un espace de qualité, à la diversité paysagère lisible et participant à l'attractivité de notre cadre de vie. Pour cela, les spécificités paysagères et patrimoniales de nos identités territoriales, entre Saosnois, Perche et Sarthe, sont qualifiées au travers de :

- la préservation des identités de vallées et la lutte contre leur fermeture : Bienne, Saosnette, Gravée, etc. au nord, et Orne saosnoise et ses affluents dans la partie centrale.
- L'entretien et la recomposition du bocage pour **recréer la trame arborée identitaire et fonctionnelle** qui anime les paysages agricoles du Saosnois ;
- la mise en valeur de l'ouverture des paysages et des points de vue panoramiques, notamment vers le nord et le dôme de Perseigne, vers les vallées de l'Orne saosnoise et de ses affluents ;
- la structuration des « paysages vitrines » en appui des axes de promenade et de communication majeurs ;
- l'encadrement du développement de tous les types de bâtiments et d'installations dans le paysage, en termes d'implantation, d'environnement végétal, d'architecture et de matériaux.

1.2. Accompagner le rôle de l'agriculture dans la construction des paysages et des terroirs de Maine Saosnois

L'affirmation de notre modèle de développement propre s'appuie sur la valorisation des espaces ruraux à laquelle participe le soutien des productions agricoles. Notre territoire affirme la fonction première de l'agriculture de production de denrées alimentaires, liées au terroir. Elle s'inscrit également dans les attentes sociétales pour une filière plus soucieuse des ressources naturelles et de la biodiversité.

1.2.1. Pérenniser les activités agricoles dans toutes leurs diversités

La valorisation de nos propres ressources est au cœur de notre projet territorial. Parmi les activités économiques qui y participent, l'agriculture dans toute sa diversité, formes conventionnelles et autres démarches, mobilise :

- la filière élevage, bovins et volailles, qui participe à la préservation des motifs paysagers de bocage. La gestion optimisée des élevages participe à la réduction des émissions GES et d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments agricoles ;
- la protection et la valorisation des cultures permanentes, véritables écrins de nos villages ou témoins de savoir-faire passés ;
- la valorisation de la polyculture, favorisant la préservation de la diversité comme l'introduction de nouvelles cultures et de bandes enherbées.

1.2.2. Renforcer la vitalité de l'espace agricole

La simplification du motif agricole et l'évolution des modes cultureaux ont induit une large déprise de certains secteurs du territoire, et le délaissement de patrimoines bâtis, porteurs de l'identité locale, entre Saosnois, bocage et Perche. Il s'agit donc ici de veiller à la pérennisation des patrimoines agricoles, que sont :

- **l'espace agricole, qu'il convient de protéger de l'artificialisation** par un modèle de développement urbain vertueux, et une préservation de la fonctionnalité des exploitations ;
- **La mobilisation du patrimoine bâti ancien**, qu'il s'agit de préserver en respectant les formes bâties traditionnelles, et dont il s'agit de freiner l'**abandon**, notamment quand il s'agit de bâti utilitaire ancien, par la diversification de leurs usages et l'encadrement de leur restauration.

En contrepartie, notre stratégie en matière de transition écologique s'articule avec la recherche d'un moindre impact environnemental de la filière agricole sur le territoire, qui s'appuie sur la diminution de l'utilisation des intrants de synthèse et l'amélioration de la performance énergétique des exploitations (transports, bâtiments, équipements).

1.3. Organiser un urbanisme patrimonial, identitaire et innovant

Nous concevons notre identité rurale comme ressource à notre développement et à notre attractivité renouvelée. Pour cela, le respect de notre patrimoine et la valorisation de nos cadres urbains et villageois sont autant des objectifs que des moyens. Cette ambition doit être investie par les acteurs locaux et les habitants, qui mettent en œuvre l'ensemble des actions nécessaires à l'atteinte d'un niveau de qualité de nos espaces ruraux cohérent avec les aspirations de nouveaux ménages dont nous avons besoin.

En parallèle à la valorisation de nos paysages, nous prévoyons donc d'engager une dynamique forte de revitalisation de l'ensemble de nos patrimoines bâtis, qui engagent des effets en termes d'attractivité résidentielle et touristique.

1.3.1. Préserver l'identité locale

Riche d'une diversité de patrimoines, le Maine Saosnois tient à les préserver et à les faire valoir dans un espace Nord Sarthe encadré d'espaces déjà reconnus, entre PNR du Perche, Normandie Maine et Alpes Mancelles. Si la qualité des patrimoines locaux fait déjà l'objet de mesures de protection, de gestion ou de reconnaissance (religieux, civils, privés), elle doit se conjuguer à **la valeur du bâti traditionnel, véritable fil conducteur de notre identité rurale**.

Il s'agit donc d'élargir notre démarche à l'ensemble des motifs constitutifs de notre identité dans toute leur diversité pour renforcer notre rayonnement. Aussi, il s'agit de :

- **Respecter « l'esprit des lieux », en conservant les formes urbaines locales**, pour une lisibilité du paysage et la qualité patrimoniale des bourgs et des villages : *prise en compte les formes d'implantation humaine* en s'appuyant sur les structures existantes, des problématiques de co-visibilité et arrêt de l'urbanisme linéaire ; *recentrage de l'urbanisation sur les polarités urbaines et villageoises*, pour lutter contre le mitage de l'espace agricole ; et *intégration paysagère des bâtiments agricoles*.
- **Favoriser les références aux formes et aux matériaux traditionnels et l'insertion dans le paysage de proximité**, qu'il s'agisse de restauration et de construction de bâtiments (calcaire clair, tuile, brique, bois), tout en permettant l'innovation, en lien avec notre ambition de valoriser nos ressources propres (briqueteries de Courgains, Rouperroux, Saint-Aignan ; matériaux biosourcés, comme le chanvre par exemple).
- **Renforcer la lisibilité des patrimoines bâtis** en lien avec les activités ancestrales du territoire : fours à chanvre et loges à brayer, maisons de tisserands dans les faubourgs de Mamers, métairies anciennes isolées en plein champ soulignées par des groupes d'arbres hauts,
- **Poursuivre les démarches de protection des éléments bâtis civils ou des vestiges** qui jalonnent le Maine Saosnois ;
- **Mettre en scène les patrimoines liés à l'eau**, qu'ils soient bâtis (ponts, moulins, lavoirs, etc.) ou végétaux (alignement de vieux arbres dans la vallée de l'Orne Saosnoise, frênes têtards et saules, lisibilité des lisières forestières, etc.)

1.3.2. Réinvestir les patrimoines bâtis existants

La déprise démographique que nous avons connue a impacté fortement les usages de nos patrimoines bâtis, et nos rapports avec les centralités, urbaines comme rurales, ce partout en Maine Saosnois.

Face à cette situation, notre objectif est donc de mettre en place un modèle de développement qui favorise le lien social et l'échange, en appui d'un fort réinvestissement des patrimoines bâtis existants, en partie délaissés. Cela suppose :

- **La mobilisation du patrimoine bâti ancien**, au travers d'une politique de renouvellement urbain visant la redynamisation des centres-bourgs qui contribue au réinvestissement du parc résidentiel vacant (bâtiments d'habitation, étages commerciaux, etc.), à son renouvellement (curetage d'îlots, opération de regroupement immobilier, etc.) et à la requalification des quartiers d'habitat collectif ;
- **L'intensification du tissu urbain existant**, adaptée à la préservation des espaces de respiration (jardins, vergers, etc.) qui participent à la stratégie de transition écologique locale ;

- **Favoriser les nouveaux usages pour le bâti en déprise** par des projets d'aménagement qui participent à un projet d'intérêt collectif et favorisent le lien social (économique, équipement public, cadre de vie) ;
- **L'accompagnement de leur fonctionnalité**, notamment urbaine et commerciale, pour une attractivité renouvelée, au travers du réaménagement des espaces publics qui respecte les spécificités des lieux (fonctionnelle, historique, culturelle, etc.), de l'adaptation des cellules commerciales de centre-ville (localisation, taille), de l'aménagement en faveur des mobilités douces ;
- **Mettre en valeur les éléments de patrimoine**, supports de la visibilité touristique et culturelle du Maine Saosnois, en lien avec les labellisations dont il dispose déjà (PNR Normandie Maine, dont Mamers est ville-porte, Pays d'Art et d'Histoire Perche Sarthois).

Si cette ambition concerne l'ensemble du Maine Saosnois, **les polarités urbaines de Mamers, Bonnétable, Saint-Cosme-en-Vairais et de Marolles-les-Braults jouent le rôle de catalyseurs**, en insufflant cette dynamique de réinvestissement fort pour tout le territoire. Elles assument donc une part plus importante des actions de renouvellement urbain.

Enfin, cette ambition contribue à la capitalisation et au renouvellement local des savoir-faire dans le BTP (construction et restauration) et poursuit des objectifs de rénovation énergétique des bâtiments, tant publics que privés.

1.3.3. Engager le territoire dans les transitions

L'objectif est d'engager le modèle de développement territorial dans la perspective d'une **neutralité carbone à l'horizon 2050**. Pour cela, et en complément du développement du mix-énergétique à local, l'atteinte de cet objectif sur la baisse de la consommation d'énergie et **des émissions des gaz à effet de serre**. Pour cela, le Maine Saosnois accompagne les modes de vie éco-responsables, en appui de :

- La rénovation énergétique du parc de logements existants et des bâtiments tertiaires ;
- L'utilisation de sources d'énergies décarbonées,
- L'adoption des écogestes (usages) et d'écoréflexes (éclairage public performant et optimisé) ;
- L'optimisation immobilière et foncière ;
- Le développement d'alternatives permettant de diminuer les besoins en mobilité des salariés (télétravail, coworking, etc.), et des ménages (développement des mobilités partagées notamment).

1.3.4. Mettre en œuvre un urbanisme paysager et durable

Enfin, notre objectif d'amélioration du cadre de vie vise l'amélioration de la qualité des perceptions des implantations urbaines et la valorisation des interactions avec le paysage de proximité. Pour cela, nous prévoyons :

- Pour les zones d'activités économiques (ZAE) situées en entrée de ville :
 - **de privilégier les démarches de requalification de l'existant** pour résorber les secteurs de faible qualité et éviter l'éparpillement des zones ;
 - **de travailler le rôle vitrine de ces espaces** à l'échelle du pôle urbain de Mamers, en mettant en scène des éléments de l'identité locale ;
 - **de prendre en compte la réalité du site** et la cohésion architecturale (problématiques paysagères, environnementales, sociales).
- Pour les tissus urbains mixtes ou résidentiels :
 - **de limiter l'extension urbaine,**
 - **d'intégrer les nouveaux quartiers** dans le grand paysage et le site urbain, en maintenant les logiques d'implantation, le parcellaire et les formes urbaines situées à proximité immédiate ;
 - **de mettre en œuvre les transitions paysagères** entre les espaces naturels ou agricoles et les espaces urbains ;
 - **de pérenniser et de développer les espaces végétalisés au sein des espaces bâties**, tant comme écrin esthétique de l'urbain (continuités végétales, ouvertures végétalisées), que véritable outil en faveur de la transition écologique et climatique du Maine Saosnois (dés-imperméabilisation, désartificialisation, trame verte et bleue urbaine, etc.)

Enfin, en lien avec notre stratégie de cadre de vie accueillant, il convient également de préserver l'intégrité de tous ses usagers (habitants, biens, acteurs économiques, touristes).

Aussi, notre objectif est de veiller à limiter l'exposition des biens et des personnes aux diverses nuisances (sonores, olfactives, visuelles, pollution, etc.) et aux aléas naturels (inondation, épisode caniculaire, etc.), pour notre territoire comme pour les territoires situés en aval et traversés par la Sarthe, par :

- la production d'un urbanisme durable et résilient,
- des aménagements de l'espace respectueux des grands équilibres naturels (zones d'expansion de crue préservées, axes de ruissellement et gestion intégrée des eaux pluviales – prévention et réduction).

1.3.5. Préservation de l'espace

L'affirmation de l'identité rurale et le renforcement de l'attractivité du territoire s'appuie sur la valorisation de ses espaces ruraux et des services qu'ils rendent aux habitants. Cela implique une protection des espaces NAF vis-à-vis de l'extension urbaine. Dans cette perspective, nous visons un objectif ambitieux de diminution forte du rythme d'artificialisation des espaces au cours des vingt prochaines années :

- en divisant par deux le rythme d'augmentation des espaces urbains, au cours de la première décennie (2021-2031) (2021 = arrêt du SCOT) ;
- en poursuivant cette tendance au cours de la seconde décennie pour tendre vers un objectif de zéro artificialisation nette.

Notes : entre 2009 et 2019 le développement des espaces urbains a mobilisé 12,5 ha/an, la diminution par deux entre 2021-2031 vise à atteindre l'objectif maximum de 6,3 ha/an, puis à poursuivre cette diminution la décennie suivante en visant 3,2 ha/an. Au total, le volant foncier maximal 2021-2041 du SCoT est évalué à 95 ha sur 20 ans.

La priorité est donnée à l'intensification et la reconversion des espaces urbains existants ; toutefois, l'ensemble des besoins en foncier ne pourra pas être entièrement satisfait de cette manière et pourra mobiliser des capacités de développement en extension.

2. Conforter nos solidarités et nos complémentarités pour une attractivité renouvelée

La ruralité vivante, solidaire et de proximité que nous revendiquons passera par le déploiement d'une offre performante d'équipements et services au plus près des habitants et à tous les âges de leur vie : offres éducatives, culturelles et sportives, offres sociales et médicales, offres commerciales, etc. Pour ce faire, nous nous appuierons sur le maillage existant des principaux bourgs, tout en poursuivant l'objectif d'améliorer leur accessibilité pour les publics les plus fragiles ou qui en sont éloignés physiquement.

Si le maillage et l'évolution qualitative de cette offre doivent nous permettre de répondre aux besoins et aux attentes actuels et futurs des populations en place, ils constituent également un levier pour réactiver notre attractivité résidentielle afin d'accueillir de nouvelles populations.

La recherche de cette attractivité résidentielle nécessitera notamment de renforcer la qualité urbaine de nos principaux bourgs et villages.

2.1. Améliorer l'accessibilité et la qualité des services à partir d'un maillage de polarités locales

Territoire rural, le Maine Saosnois n'en constitue pas moins un espace dans lequel une réelle organisation urbaine s'est historiquement dessinée, avec quatre principaux pôles urbains (Mamers, Bonnétable, Marolles-les-Braults, Saint-Cosme-en-Vairais) qui regroupent la quasi-totalité des services publics et privés de niveaux intermédiaire et supérieur, et une petite dizaine de pôles secondaires qui fonctionnent en complémentarité avec eux et assurent une offre de services du quotidien pour tous les habitants.

Face à des signes de fragilisation (effet de seuil démographique, fragilisation d'une frange de la population), notre objectif est d'assurer la vitalité et la qualité du cadre de vie des différentes parties du territoire au travers du renforcement de l'accès aux services (publics et privés) pour l'ensemble des habitants. Dans 20 ans, le territoire entend atteindre une population (des ménages) de 28 600 personnes.

Notre stratégie s'appuie sur un réseau de pôles de services et d'équipements maillant l'ensemble du Maine Saosnois, nous souhaitons organiser les complémentarités entre les différents niveaux de polarités, pour assurer tant le rayonnement du pôle urbain principal que la montée en puissance des pôles intermédiaires et la pérennisation des pôles de proximité.

Le renforcement de ce maillage relativement fin participe à créer :

- des effets de concentration des offres qui sont propices à des synergies et montées en gamme ;
- la limitation des migrations alternantes carbonées domicile-travail ;
- la diminution des déplacements en rapprochant services et résidence notamment.

2.1.1. Consolider les spécificités du pôle principal mamartin

A l'échelle du Maine Saosnois, **le pôle mamartin** (Mamers, Saint-Longis et le « Magasin », lieu-dit de Saint-Rémy-des-Monts, en continuité bâtie de Mamers) doit contribuer à la lisibilité, l'attractivité et la capacité du territoire intercommunal à être en interaction avec les espaces alentours. Le renouvellement du rayonnement de la sous-préfecture de la Sarthe s'appuie sur **la structuration de son offre territoriale complète**, en organisant la complémentarité et l'articulation entre centre-ville et périphérie, sur les fonctions urbaines structurantes suivantes :

- **Amélioration de sa fonction résidentielle**, en associant particulièrement adaptation du parc de logements anciens aux besoins des populations liés au vieillissement ou à la précarité sociale de certains publics, et reconquête patrimoniale élargie,
- **Structuration de sa fonction commerciale**, en poursuivant l'objectif de redynamiser le centre-ville commerçant et de la pérennisation des espaces commerciaux situés dans les espaces périphériques existants, sans création de nouvelle offre en extension venant fragiliser l'espace central ;
- **Montée en gamme de la fonction économique** : amélioration de la qualité urbaine et paysagère renforcée, réinvestissement des friches d'activités et intensification des parcelles, accompagnement des besoins des entreprises et de leurs salariés ;
- **Pérennisation de la fonction de services**, en soutenant la présence dans la centralité mamertine des équipements et services structurants (centre hospitalier, espace Saugonna, etc.) pour une dynamique culturelle, associative, sportive et des liens sociaux plus riches (Mamers en Mars par exemple), et en favorisant les déplacements modes doux au sein et vers le pôle.

2.1.2. Irriger le territoire en profondeur par une offre de proximité selon une approche solidaire à l'échelle de bassins de vie

De façon complémentaire à ce pôle, le développement des services de grande proximité (petite enfance, santé, etc.) s'organisera à l'échelle de trois espaces de vie qui se dessinent à l'échelle du Maine Saosnois et au sein desquels la majorité des habitants pourront trouver une offre complète (commerces, équipements, services, emplois) dont ils ont besoin et au sein desquels ils accèdent majoritairement à l'emploi :

- Un espace de vie du Saosnois à partir du pôle de Mamers ;
- Un espace de vie au Sud du territoire à partir du pôle de Bonnétable ;
- un espace de vie autour de Marolles-les-Braults, qui encadre l'influence mancelle sur les franges sud-ouest du territoire.

Au sein de ces espaces de vie se structure un réseau de bourgs ruraux maillant le territoire en offre d'hyper-proximité (fonctions du quotidien), composée notamment : d'écoles primaires, de service postal, d'équipements de convivialité (salle polyvalente), de la présence ponctuelle de professionnels de santé et de services aux personnes âgées, etc.

A l'échelle de chacun de ces espaces de vie et dans une logique de complémentarité et solidarité « pôles principaux – pôles secondaires - villages » s'organise l'offre de services du quotidien et son accessibilité : parcours scolaire/éducatif, parcours de soins / aides à la personne, points relais de services publics, offres de mobilités, itinérances de certains services, etc.

Enfin, pour répondre à ces objectifs de dynamisation de notre territoire par la présence d'une offre en services et équipements maillée, il est souhaitable d'associer à la politique d'urbanisme et d'aménagement le développement renforcé des infrastructures de communication électronique. Cet objectif d'équipement devra également s'accompagner d'un développement de l'offre de services numériques : services en ligne, applications numériques, télétravail, téléconsultations, etc. qui constitueront des facteurs à la qualité de vie et à l'attractivité du Maine Saosnois.

2.2. Une offre de résidentielle renouvelée pour renforcer notre qualité d'accueil

2.2.1. Agir sur le parc résidentiel actuel et futur pour accueillir de nouvelles populations

En lien avec notre stratégie de maillage du territoire par une offre de services structurée à son échelle, nous prévoyons que l'offre résidentielle nouvelle se structure en appui des pôles :

- en articulant amélioration qualitative de l'offre résidentielle du pôle mamartin et développement quantitatif intense ;
- en priorisant le développement de l'offre résidentielle dans les pôles relais et de proximité du territoire ;
- en engageant la diversification de l'offre de logements, en termes de taille, de statuts d'occupation et de typologies, pour permettre un accès à un logement de qualité à tous, de permettre un parcours résidentiel complet et d'accompagner les besoins des populations en place ou des nouveaux arrivants :
 - les personnes âgées (logements intermédiaires, adaptation des logements),
 - les jeunes actifs familiaux (location, logement avec petit extérieur, etc.)
 - ou d'autres formes intermédiaires de cohabitation (offre intergénérationnelle, habitat participatif, etc.)
- en initiant la reconquête et la valorisation du parc immobilier privé comme public existant au travers :
 - de sa rénovation thermique (isolation thermique pour diminuer des besoins de chaud et de froid) en faveur d'une autonomie énergétique,

- de l'adaptation des surfaces bâties existantes aux standards actuels et futurs (taille, présence d'extérieur, etc.),
 - de la réalisation d'opérations de rénovation urbaine ou villageoise,
 - de la mise en place d'outils d'actions foncières et immobilières pour gérer les parcs délaissés.
- Produire une offre nouvelle de logements qui poursuit des objectifs de performances énergétiques et urbaines au travers :
- de la production de logements exemplaires (BEPOS, E+C-),
 - des formes urbaines intensives en foncier et en énergie,
 - de son intégration à un réseau de distribution énergétique décarboné.

2.2.2. Veiller à la disponibilité de la ressource en eau pour la durabilité de notre modèle

En cohérence avec notre modèle de développement rural respectueux de ses ressources, naturelles, agricoles, spatiales, nos ambitions tant résidentielles qu'économiques doivent tenir compte à la fois de la disponibilité de la ressource, afin de ne pas aggraver les déficits de certains cours d'eau ou de nappes souterraines, déjà soumis à pression sous les effets du changement climatique, et de sa qualité. Elles sont proportionnées et adaptées au contexte local (capacité résiduelle de rejet dans les milieux et de traitement des systèmes d'assainissement, gestion des périodes d'étiage, alimentation en eau potable) et les acteurs publics engagent une gestion prospective dynamique intégrant les impacts envisageables du changement climatique sur la ressource en eau dans sa globalité.

Aussi, la gestion de la disponibilité de la ressource à long terme est envisagée à travers :

- La protection des abords des points de captage destinés à l'alimentation humaine ;
- L'amélioration de la performance des réseaux, la minimisation des extensions de réseaux (urbanisme plus compact, confortement des bourgs et des villages, etc.) ;
- La réduction de la consommation et la meilleure gestion des besoins, tant dans le cadre de nouveaux projets urbains que dans la conception et la gestion des espaces publics ;
- La diminution des impacts anthropiques sur la qualité des sols et de la ressource en eau (irrigation / draînage, lutte contre les pollutions diffuses dont intrants agricoles, gestion quantitative de la ressource en eau et de ses usages – prélèvement, équilibre entre les usages).

2.3. Des solidarités affirmées pour donner corps au « vivre ensemble »

Fort d'un tissu associatif et des mécanismes de solidarités en direction des publics fragilisés (personnes âgées et/ou en précarité sociale), notre ambition est de renforcer le lien social et notre conception locale du « vivre ensemble », qui s'appuie sur notre maillage urbain et favorise l'accès comme la diffusion des services aux populations. Cela suppose :

- **la consolidation de notre offre de santé** ambulatoire et médicosociale ;
- **le maintien d'une économie sociale et solidaire fonctionnelle**, en direction des personnes les plus fragiles : offres de services à domicile, lien social à travers des animations collectives etc. ;
- **la valorisation et le développement de l'économie circulaire**, qui concourt à un modèle de développement plus proche de nos besoins (recyclerie, ressourcerie, ateliers de réparation, etc.) et qui favorise l'insertion sociale par l'emploi ;
- **le maillage de nos offres d'équipements et d'animations culturels** (offre d'enseignement et de spectacles, offre de lecture publique) à partir de nos espaces emblématiques des principaux pôles (espace Saugonna à Mamers, salle Mélusine à Bonnétable, centre culturel Atlantis à Saint-Cosme-en-V., salle Jean de La Fontaine à Marolles-les-B.) mais également dans le cadre d'une itinérance renforcée via des espaces de convivialité et de rencontres.

2.4. Des offres innovantes de mobilité pour faire vivre la proximité

Dans un secteur rural peu dense tel que le Maine Saosnois, l'amélioration de l'accessibilité de tous les habitants à l'offre de services, de commerces, d'équipements, d'emplois et d'aménités suppose une réponse adaptée en termes d'offre de mobilité. Celle-ci s'appuiera sur deux échelles de réflexion, articulant échelle de proximité et échelle intercommunale, qui permettent également de répondre à notre objectif de réduction d'émission de GES.

2.4.1. Réduire les besoins de déplacements en rapprochant les fonctions urbaines

Notre stratégie vise à **limiter les besoins de déplacements liés au quotidien** (consommation, accès aux services, activités culturelles ou sportives, enseignement, travail). Aussi, nous prévoyons :

- **de rapprocher les fonctions urbaines les unes des autres** en favorisant la mixité fonctionnelle au sein des centralités urbaines et villageoises et en diminuant les besoins de déplacements. Les nouvelles opérations d'aménagement sont conçues comme de véritables greffes au maillage viaire existant ;

- **de concevoir des aménagements urbains** qui permettent des itinéraires modes doux sécurisés vers et depuis les espaces d'activités, les équipements et les services structurants ;
- **de développer un maillage d'itinéraires cyclables** à l'échelle des espaces de vie de proximité pour faciliter l'accès aux pôles ;
- **de soutenir l'itinérance des services** publics ou privés (commerces de première nécessité) ;
- **d'accompagner les besoins de connexion et les structures intermédiaires** pour favoriser l'usage du numérique dans tous les champs sociaux (télétravail, tiers-lieux, téléconsultation, e-formation, etc.)

2.4.2. Organiser les mobilités sur le maillage territorial du Maine Saosnois

La réponse aux besoins de mobilité s'appuie elle aussi sur une ambition d'amélioration de la performance énergétique de chacun des flux qu'ils supposent. Elle s'appuie tant par la valorisation de mobilités collectives qu'à l'accompagnement des évolutions techniques à venir :

- **Accompagner le covoiturage** par le maillage du territoire en aires d'accueil spécifiques et sécurisées permettant de massifier les déplacements vers les pôles d'emplois, du territoire comme de l'extérieur (agglomération mancelle, Alençon, La Ferté-Bernard en particulier) ;
- **Favoriser l'usage collectif de la voiture** individuelle en prévoyant les installations nécessaires à l'autopartage de véhicules neutres ou à faibles émissions de GES, et la mise en relation (arrêt « Rézo Pouce » par exemple) et en promouvant les dispositifs auprès des acteurs locaux (Plans de Déplacements (inter) d'Entreprises ou d'Administration) ;
- **Renforcer les offres souples en transports collectifs**, tels que le transport à la demande aujourd'hui existant sur la partie Nord du Maine Saosnois, en répondant aux besoins de liaison transversale du territoire, entre Marolles-les-Braults et les trois principaux autres pôles par exemple.

3. Capitaliser sur nos propres ressources pour accroître les retombées économiques locales

Notre ruralité a su produire un modèle de développement économique relativement autonome assis historiquement sur la valorisation de ses propres ressources, entre son agriculture performante, ses unités industrielles et artisanales d'ampleur, son capital humain, et son économie résidentielle, relativement préservée de la concurrence extérieure.

Aussi, pour asseoir notre écosystème économique et lui offrir des perspectives, notre ambition est de pérenniser nos fleurons et nos savoir-faire, véritables bases de notre modèle de développement local. Pour cela, nous mettons en place les conditions pour leur permettre d'exprimer pleinement leur potentiel et ainsi créer davantage de valeur ajoutée locale et la création d'emplois.

3.1. Révéler les potentialités de notre écosystème économique local via des coopérations accrues entre acteurs

3.1.1. Placer notre agriculture au cœur de la réponse à nos besoins alimentaires

Outre le rôle de l'agriculture dans le façonnement de notre cadre de vie, il s'agit d'abord de l'aborder comme une filière économique à part entière, porteuse de création de valeur sur le territoire et d'actions en faveur de la qualité des espaces (agriculture de conservation, gestion des haies, préservation des sols et de la ressource en eau, etc.)

Si son maintien et son renforcement nécessite la préservation du capital foncier (surfaces et qualités agronomiques), nous souhaitons aussi l'accompagner pour renforcer la valeur ajoutée de nos productions agricoles, dans toutes leurs diversités :

- **Le maintien de la diversité de nos systèmes technico-économiques** (grandes productions végétales et animales) qui façonnent nos terroirs et paysages, par la pérennisation des filières agricoles, la promotion locale et régionale de la race bovine saosnoise et des productions labellisées (IGP Bœuf du Maine, IGP Volailles de Loué / de Normandie / du Maine, IGP Porc de Normandie / de la Sarthe) ;
- **le soutien à de nouvelles filières** (production cidricole, en lien avec l'IGP Cidre de Bretagne, maraîchage et les productions alimentaires de proximité) pour notamment qui répondent aux besoins locaux, du territoire comme du Nord Sarthe élargi (restauration collective, approvisionnement des marchés de consommation particuliers) ;
- **le soutien à la constitution de nouveaux systèmes agro-sylvicoles et pré-vergers** ;
- **la diversification des activités des exploitations agricoles, lorsque cela est possible**, pour renforcer le réseau local de transformation, de distribution en circuits courts et/ou en vente directe ;

- **la pérennisation des filières** par le maintien voire l'extension des sites agricoles de transformation, de gestion des ressources (commerces de gros des productions locales, transformation de viande, etc.) et de nouvelles productions (boissons, légumes, etc.)
- **le soutien à la transmission des exploitations agricoles et à l'installation ;**
- **Le renforcement des liens avec les autres filières locales dans une logique de coopération horizontale**, et non pas uniquement verticale au sens de filière agricole, et plus globalement de création de liens entre l'authenticité des productions et terroirs locaux et la politique touristique du territoire. Il s'agit par exemple de la commercialisation en circuits courts dans le Maine Saosnois et à proximité (PNR, alpes mancelles, agglomération mancelle).

3.1.2. Permettre de nouveaux débouchés énergétiques qui respectent notre territoire

Notre ambition est également de devenir autonome en matière énergétique en exploitant nos potentiels énergétiques renouvelables liés à nos motifs paysagers et nos productions identitaires (plusieurs gisements biomasse).

La poursuite d'une diversification du mix énergétique vise le développement de la production et des utilisations de la biomasse en lien avec les spécificités locales, et participe à la construction d'une réelle économie circulaire, en particulier :

- **La filière bois-énergie**, en appui de la forte présence de l'arbre (bocage, boisements et forêts), qui implique le développement de la demande à travers le déploiement d'un parc de chaufferies collectives (privées et publiques) et de nouveaux partenariats avec les agglomérations voisines. Cela s'appuie autant le bois-bocage que l'agroforesterie à faible densité, et participe également à la séquestration carbone ;
- **La méthanisation** en valorisant les coproduits ou sous-produits de l'agriculture (déchets végétaux, effluents d'élevage, etc.), tout en préservant la vocation alimentaire de nos terres ;
- **La valorisation de nos déchets ménagers** mais également des sous-produits ou déchets de certaines de nos industries ou commerces alimentaires ;
- **Le développement encadré des parcs solaires** quand ils permettent de valoriser des surfaces déjà artificialisées : bâtiments de grande envergure, friches, espaces pollués ou impropre à la culture, etc. ;
- **La réflexion sur les possibilités d'implantation de centrales éoliennes**, en prenant en compte les enjeux de sensibilité paysagère et sociale, et d'incidences agricoles potentielles.

Au même titre que les autres fonctions du territoire, l'agriculture participe à l'effort nécessaire à l'adaptation aux transitions en limitant les intrants de synthèse épandus et en recourant à des techniques plus écologiques (légumineuses, engrais verts).

3.1.3. Des patrimoines et une offre d'animations à mieux révéler dans le cadre d'une réelle économie touristique

L'authenticité de nos terroirs, la qualité de nos patrimoines naturels et bâtis constituent **les premières bases de notre politique touristique communautaire**. Pour autant, les retombées économiques de cette activité touristique sont encore trop confidentielles, notamment au regard des opportunités offertes par la proximité à de grands attracteurs qui nous bordent : deux Parcs Naturels Régionaux, dont celui du Perche de renommée nationale, Pays d'Art et d'Histoire du Perche Sarthois et les Alpes-Mancelles.

Aussi, notre ambition est de renforcer cette économie touristique en révélant davantage nos patrimoines à travers :

- **la préservation voire la reconquête de certains « grands paysages »** et plus globalement la nature de notre territoire (cf. chapitre 1) ;
- **La mise en valeur de nos grands ensembles forestiers** (Perseigne, Bonnétable) qui peuvent constituer des « portes d'entrées vertes » sur le territoire ;
- **la valorisation et la mise en scène de nos patrimoines architecturaux et monumentaux** des principaux bourgs comme de nos communes rurales : patrimoine religieux, châteaux et manoirs, halles, théâtre, cloître et couvent de Mamers, buttes et mottes féodales, etc.
- **la valorisation d'un patrimoine du quotidien**, davantage confidentiel mais qui participe complètement à l'authenticité du territoire.

Sur cette base, nous nous attacherons à « mettre en scène » ces patrimoines à travers particulièrement :

- **la structuration d'une filière de l'itinérance et de la découverte du territoire**, dans le cadre d'un positionnement touristique de Nature-Loisirs ;
 - **Entretenir les itinéraires existants** (boucle nord de la Sarthe à vélo, voie verte, nombreux circuits de randonnée), boucles équestres ou d'attelage, pédestres ou cyclotourisme (VTT et famille),
 - **Consolider les itinéraires de découverte**, en appui de l'existant, pour irriguer plus globalement l'ensemble du territoire communautaire en thématisant, par exemple, ces différents circuits.
 - **Coordonner les informations touristiques** : balisage des chemins, communication intégrée à l'échelle du Maine Saosnois (supports d'information, acteurs institutionnels et locaux),

- **Valoriser l'offre touristique et complète** intégrant la découverte des productions locales, et des services d'accompagnement jalonnant les itinéraires (distribution et réparation de vélos, paniers repas, etc.)
- **Mettre en réseau d'équipements et d'attracteurs touristiques encore confidentiels** qui valorisent nos patrimoines naturels et culturels : jardin potager de Bonnétable, ensemble des écomusées du Maine Saosnois, voire création de nouvelles structures ;
- **Consolider la capacité d'accueil** (hébergements touristiques et restauration) tout en limitant son impact sur les sols : interrogation sur l'opportunité d'une nouvelle offre d'hôtellerie, offre de plein-air, dédiées aux camping-caristes, accueil à la ferme ;
- **la labellisation de nos offres afin de renforcer leur reconnaissance au-delà de nos frontières territoriales** en appui notamment du pôle urbain de Mamers, déjà ville porte d'un PNR, mais au seuil d'un second et qui projette une labellisation « Petite cité de caractère ».

Cette offre patrimoniale s'articulera avec notre offre culturelle (programmation annuelle dans les différentes salles de spectacle) afin de mettre en avant un territoire rural authentique et vivant.

3.2. Accompagner les besoins de nos entreprises

Dans une logique de confortement et de valorisation de nos ressources intrinsèques, nous souhaitons développer une offre d'accompagnement globale de nos activités économiques, tant sur le plan foncier et immobilier que sur le plan des ressources humaines.

3.2.1. Revendiquer le « Made in Maine Saosnois » - l'image d'usine à la campagne et le renouvellement des modes de production

L'implantation de nos espaces économiques industriels, artisanaux et commerciaux se structure en grande partie sur notre maillage territorial. Notre objectif est de **préserver notre modèle de développement économique**, en appui de grands sites notamment industriels, tout en accompagnant la création de nouvelles affaires (tissu industriel, start up, etc.) Il s'agit d'apporter des réponses adaptées aux problématiques de qualité des espaces, d'adaptation (foncière, immobilière, modularité, etc.) ou de connectivité (accès, desserte numérique, etc.) Aussi, nous poursuivons :

- **l'optimisation des espaces existants**, au travers de la commercialisation des espaces déjà aménagés et, le cas échéant, une optimisation de la taille des lots, de la remobilisation foncière des friches, de l'optimisation des espaces peu denses, etc. ;

- **la qualification urbaine et environnementale de ces espaces** : accessibilité routière et voiries douces, desserte numérique, intégration paysagère avec les espaces d'habitat et paysagement interne, gestion durable des activités en lien avec la préservation de la ressource en eau, etc. ;
- **le recours, le cas échéant, à l'extension raisonnée et phasée** des espaces économiques déjà existants et des sites isolés.

L'immobilier économique participe à la recherche d'une autonomie énergétique à l'échelle du territoire tout en veillant à l'usage du foncier déjà artificialisé pour la pérennisation des emplois sur le territoire et la création de nouveaux postes. Aussi, notre objectif est de favoriser les installations de production d'énergies renouvelables sur les sites ne pouvant être utilisés pour d'autres usages (sols pollués par exemple) et sur les bâtiments.

En complément, nous souhaitons poursuivre les efforts engagés pour faciliter le parcours résidentiel des entreprises via :

- des offres immobilières économiques attractives : du type « bâtiment en blanc » avec des cellules mixant activité industrielle ou artisanale et tertiaire, du type « village d'entreprises » ou « incubateurs » et offrant en complément des services mutualisés interentreprises ;
- une promotion économique intégrée de ces offres foncières et immobilières via notamment une signalétique harmonisée.

Enfin, l'évolution des modes de vie et des temps de travail, la tertiarisation de notre économie nous laisse entrevoir des perspectives intéressantes en matière de développement de tiers-lieux dédiés aux créateurs-entrepreneurs ou télétravailleurs, préférentiellement implantés dans les quatre principaux pôles du territoire.

3.2.2. Accompagner les besoins de la main d'œuvre locale

Le difficile renouvellement de la population, notamment de la population active, constitue un facteur limitant pour le développement des entreprises locales et obère la dynamique de notre économie résidentielle (métiers des services à la personne, artisanat-bâtiment, commerce).

Notre projet de réactivation de nos leviers d'attractivité du cadre de vie, abordés précédemment dans ce document, concourt à renouveler le regard sur notre territoire, et d'attirer de nouvelles populations.

Plus directement, nous souhaitons agir en matière d'accès aux offres de formations initiales et continues, pour lesquelles Mamers voire les trois autres pôles du territoire, pourraient accueillir des offres « décentralisées », en physique ou en distanciel (e-enseignement), des pôles urbains périphériques du territoire : partenariats avec les CFA, Greta, Universités, CCI, etc.

Enfin, le secteur de l'économie sociale et solidaire (services à la personne, recyclerie et économie du réemploi, etc.) laisse entrevoir des perspectives significatives de création d'emplois.

Ici encore, le Maine Saosnois apparaît la bonne échelle pour faire jouer à plein les effets de synergies entre acteurs : déploiement du Club d'entreprises ou déploiement d'une Union commerciale à cette échelle.

4. Organiser l'ouverture du Maine Saosnois selon des coopérations choisies

Notre territoire jouit d'un positionnement territorial particulier à l'interface de grandes logiques géographiques et des dynamiques de développement qui leurs sont associés. Pour développer de nouveaux relais de croissance économique et accroître notre qualité de vie, notre projet vise à inverser notre perception de cette position comme une difficulté, en l'utilisant pour renouveler notre attractivité résidentielle et économique.

S'il s'agit de s'ouvrir à des partenariats ciblés inscrivant plus fortement notre territoire dans ces grandes logiques patrimoniales et de flux, cela exige de notre part une approche territoriale solidaire et intégrée à notre échelle communautaire, pour une diffusion des effets sur l'ensemble du territoire.

Notre stratégie s'inscrit dans une logique gagnant-gagnant dans laquelle les échanges et rapports entre notre territoire et les agglomérations s'organisent réciproquement.

4.1. Structurer des liens choisis avec les agglomérations voisines

Pour valoriser la proximité d'une offre en services urbains de gamme supérieure présente à nos franges, nous souhaitons développer des partenariats avec les agglomérations voisines en vue de faciliter l'accès aux services supérieurs (formations, culture, etc.) par nos entreprises et nos habitants. Ces coopérations interterritoriales sont notamment à envisager :

- **en matière de programmation culturelle**, pour le maintien et la diffusion d'une offre culturelle et de loisirs renouvelée sur l'ensemble du Maine Saosnois, en appui de synergies préexistantes et amplifiées avec les grands équipements culturels normands (scène de musique actuelle d'Alençon par exemple) et sarthois ;
- **en matière de santé**, en pérennisant notre offre hospitalière Centre Hospitalier Alençon-Mamers, pour une réponse de proximité aux besoins diversifiés de la population ;
- **en matière de formation**, avec les agglomérations voisines (réponse aux besoins de main d'œuvre), avec des partenariats locaux à destination des entreprises et des salariés et pour accompagner les besoins de formations et accroître les opportunités de coopérations entre centres de formations et entreprises ;

- **en matière de mobilité**, par l'amélioration des conditions d'accès aux agglomérations voisines, pour optimiser les temps de parcours, en priorité :
 - l'optimisation des conditions de circulation entre Mamers, la frange ouest du territoire d'une part et l'infrastructure A28 et la ligne ferrée Le Mans-Alençon d'autre part ;
 - l'optimisation des conditions d'accès depuis / vers Bonnétable et Le Mans et La Ferté Bernard.

Enfin, cet objectif pourra s'appuyer sur la densification de l'offre de rabattement en transports collectifs comme sur la valorisation d'offres alternatives plus diffuses : covoiturage et autopartage, aménagement d'aires dédiées, anticipation du développement du véhicule autonome à l'horizon des vingt prochaines années.

L'ensemble de ces nouvelles synergies ou de ces partenariats renforcés suppose que le Maine Saosnois anticipe les besoins en matière notamment de connectivité numérique et de structures d'accueil avec le déploiement de tiers-lieux (coworking, télétravail, cabinet médical équipé pour la télémédecine, etc.) dans nos principaux bourgs.

La pleine inscription du Maine Saosnois dans une économie de flux suppose également une vigilance particulière quant à la couverture intégrale du territoire par le réseau de téléphonie haut débit, condition nécessaire à l'attractivité résidentielle et économique de l'ensemble de notre territoire.

4.2. Affirmer le Maine Saosnois comme interface touristique forte « entre Perche et Normandie-Maine »

Afin de pleinement révéler les potentialités touristiques de notre capital patrimonial, nous souhaitons davantage nous inscrire dans une dimension interrégionale, entre Perche et Normandie Maine.

A la confluence de ces deux entités reconnues nationalement à travers leur labellisation Parc Naturel Régional (PNR), nous souhaitons valoriser davantage cette entité « entre Perche et Maine » en faisant valoir nos fonctions d'articulation et de complémentarités entre ces deux espaces, en veillant :

- **à la reconnaissance du Nord de notre territoire** comme une porte d'entrée et point d'attache pour rayonner au sein de ces deux espaces. La commune de Mamers, déjà ville Porte du PNR Normandie Maine pourra assurer cette même fonction pour le PNR du Perche ;
- **à intégrer nos itinéraires locaux de randonnée** dans les grands itinéraires nationaux et notamment le GR 22 « Paris - Le Mont Saint Michel », ou la V44 « Vélobuissonnière » qui traversent la frange nord du Maine Saosnois et constitue la colonne vertébrale Est-Ouest de ces deux PNR ;

- à nouer des partenariats « à la carte » avec les villes et bourgs qui, par leur dimension patrimoniale et leur offre urbaine, s'inscrivent dans cette dimension Perche – Normandie Maine : Mortagne-au-Perche, Bellême, Alençon, villages des Alpes mancelles, La Ferté-Bernard et le Pays d'Art et d'Histoire du Perche Sarthois,
- à une véritable démarche de communication et de marque territoriale valorisant le Maine Saosnois comme espace touristique en tant que tel.

5. Volet d'action complémentaire air – énergie – climat

5.1. La stratégie territoriale du Maine Saosnois

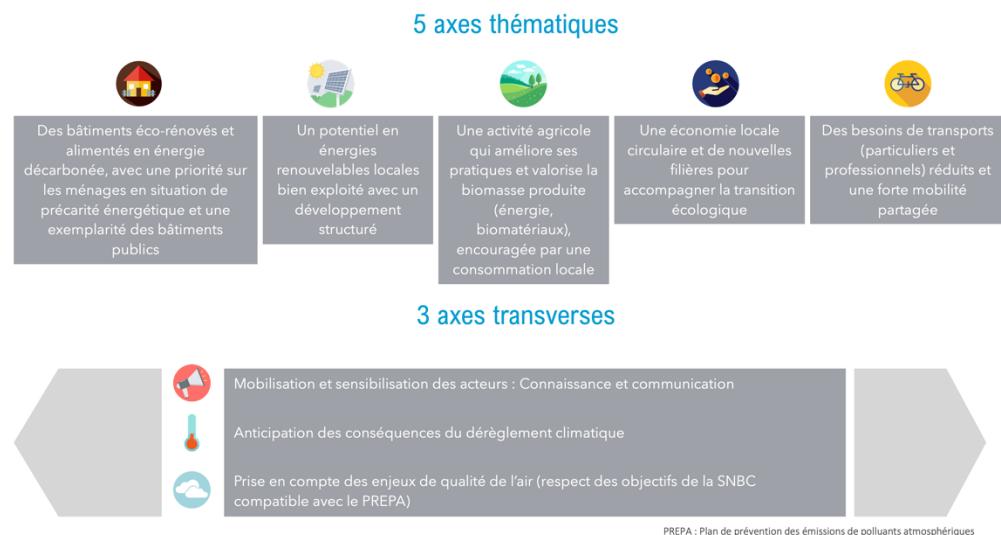
5.1.1. Un projet territorial pour préparer l'avenir

Le territoire du Maine Saosnois, au travers de la vision portée dans la stratégie de son plan climat air énergie territorial, ambitionne de :

- Se positionner sur des problématiques nouvelles comme un **territoire exemplaire** et rendre le territoire attractif,
- **Améliorer la qualité de vie des habitants**, en leur permettant de réduire leurs charges énergétiques et d'améliorer le niveau de confort de leurs logements, en réduisant leur temps de déplacement, en préservant les espaces naturels, en améliorant la qualité de l'air...
- **Anticiper et éviter les coûts de l'inaction face au changement climatique** : le coût de l'inaction est estimé entre 5 et 20% du PIB, soit **entre 45 et 180 millions d'euros / an** à l'échelle du Maine Saosnois ; alors que le coût de l'action peut être estimé à 22 millions d'euros / an selon le GIEC.
- **Coordonner la transition énergétique et écologique de son territoire**, pour parvenir à des investissements aujourd'hui, pour anticiper demain et réaliser des économies par ailleurs (allègement de la facture énergétique du territoire : 1900€/habitant en 2014 qui pourrait doubler d'ici 2030 étant donné l'augmentation croissante et prévisible du prix des énergies).
- **Orienter les investissements réalisés par la collectivité** vers des actions efficientes qui correspondent à la stratégie PCAET.
- **Impulser une nouvelle dynamique de territoire** : en valorisant le patrimoine, encourageant des nouvelles filières économiques locales, réhabilitant le parc bâti, renforçant l'identité territoriale...

- **Instaurer une dynamique transversale et participative** : en structurant de nouveaux projets, renforçant l'ambition d'actions incontournables, impliquant l'ensemble des acteurs du territoire, les citoyens, des communes, des services de la collectivité.

5.1.2. Des axes d'action priorisés



Axe Bâtiment et habitat

En lien avec les ambitions d'une offre résidentielle renouvelée (point 2.2), la stratégie est d'engager :

- la rénovation thermique des logements,
- l'exemplarité du bâtiment public et de l'éclairage,
- et la lutte contre la précarité énergétique.

Les objectifs opérationnels fixés en la matière sont :

Axes d'action	Objectif fixé pour 2030		Flux annuel moyen (2020 → 2030)	Réduction en 2030 par rapport à 2015	
	Consommation d'énergie	Emissions de GES			
Utilisation de sources d'énergie décarbonées dans les logements	2 400	Foyers concernés	240	- 6 GWh	- 12 210 tCO2e
Economies d'énergie par les usages	2 500	Foyers concernés	250	- 6 GWh	- 910 tCO2e
Rénovation énergétique des logements collectifs (label BBC rénovation)	330	Logements collectifs rénovés	33	- 2 GWh	- 330 tCO2e
Rénovation énergétique des logements individuels (label BBC rénovation)	3 500	Logements individuels rénovés	350	- 36 GWh	- 5 800 tCO2e
Diminution de la surface chauffée par personne	37	m ² chauffés par personne	- 0,22	- 3 GWh	- 480 tCO2e
<i>Repères : environ 11 400 logements individuels et 1 000 logements collectifs sur le territoire</i>		Situation 2030	186 GWh	17 340 tCO2e	

A 2030, les objectifs sont :

- d'atteindre 3 830 logements rénovés (BBC rénovation) et 2 400 logements avec un chauffage décarboné,
- de réaliser les nouveaux logements de manière exemplaire (bâtiments types BEPOS ou E+C-, emprise au sol limitée, optimisation de la surface chauffée),
- et d'introduire les écogestes dans 20% des foyers et de diminuer la surface chauffée par personne (-2 m²).

Axe Agriculture et consommation

En lien avec les ambitions d'un modèle de développement alternatif pour une ruralité vivante, qui aborde la thématique du paysage et de l'agriculture (axe 1), la stratégie est :

- D'encourager une consommation locale et de renforcer les circuits courts,
- De Promouvoir des pratiques agricoles alternatives,
- de valoriser l'utilisation de la biomasse à usages autres qu'alimentaires.

Les objectifs opérationnels fixés en la matière sont :

Axes d'actions	Objectif fixé pour 2030	Flux annuel moyen (2020 → 2030)	Réduction en 2030 par rapport à 2015	
			Consommation d'énergie	Emissions de GES
Réduire les consommations d'énergie sur l'exploitation, les bâtiments et équipements agricoles	33 442 ha d'exploitations agricoles	3 344	- 13 GWh	- 3 430 tCO2e
Diminuer l'utilisation des intrants de synthèse	22 814 ha d'exploitations agricoles	2 281	- GWh	- 5 770 tCO2e
Optimiser la gestion des élevages	282 Exploitations agricoles	28	- GWh	- 3 970 tCO2e
Utiliser des effluents d'élevage pour la méthanisation	169 Exploitations agricoles	17	- GWh	- 5 950 tCO2e
Accroître la part de légumineuses en grande culture et dans les prairies	27 732 ha d'exploitations agricoles	2 773	- GWh	- 3 810 tCO2e
Développer les techniques culturales sans labour	15 970 ha d'exploitations agricoles	1 597	- 6 GWh	- 3 350 tCO2e
Introduire davantage de cultures intermédiaires, cultures intercalaires et bandes enherbées	22 814 ha d'exploitations agricoles	2 281	- GWh	- 2 210 tCO2e
Optimiser la gestion des prairies	7 239 ha d'exploitations agricoles	724	- GWh	- 650 tCO2e
Développer l'agroforesterie et les haies (séquestration)	8 361 ha d'exploitations d'agricoles	836	- GWh	- 10 660 tCO2e
Repère : 41 800 ha de surface agricole utile en 2010 282 exploitations en élevage bovins en 2010		Situation 2030 (hors séquestration)	35 GWh	113 810 tCO2e

A 2030, les objectifs sont :

- d'atteindre des taux de 60% des effluents d'élevage méthanisés, ce qui représente entre 7 et 16 méthaniseurs, de 80% des exploitations mettant en place des mesures de réduction de consommation d'énergie,
- de réduire les intrants de synthèse épandus et d'utiliser plus les légumineuses comme engrains verts (sur la totalité de la surface agricole),
- de développer la séquestration carbone du territoire via les pratiques agricoles : agroforesterie à faible densité (30 à 50 arbres/ha), haies en périphérie des parcelles... sur 20% de la surface agricole (8 360 ha). Ces pratiques agricoles et les

forêts préservées permettent une séquestration supplémentaire de 9% des émissions de gaz à effet de serre du secteur.

Axe Économie locale

En lien avec les ambitions d'un modèle de développement alternatif pour une ruralité vivante (axe 1) et d'une capitalisation sur nos propres ressources pour accroître les retombées économiques locales (axe 3), la stratégie est :

- de créer de nouvelles filières et former les artisans à la rénovation, la construction mobilisant les biomatériaux ou l'installation de dispositifs en faveur de la production d'énergie renouvelable ;
- de mobiliser et d'accompagner les entreprises du territoire sur la transition énergétique et le développement durable ;
- de favoriser l'économie circulaire et l'écologie industrielle avec des échanges interterritoriaux.

Les objectifs opérationnels fixés en la matière sont :

Axes d'actions	Objectif fixé pour 2030	Flux annuel moyen	Réduction en 2030 par rapport à 2015		Situation initiale	72 GWh	13 210 tCO2e
			Consommation d'énergie	Emissions de GES			
			- GW	- tCO2e			
Utilisation de sources de chauffage décarbonées	100 000 m ² de tertiaire concernés	10 000	- 3 920	- 3 920 tCO2e			
Economies d'énergie par les usages	135 000 m ² de tertiaire concernés	13 500	- 5	- 850 tCO2e			
Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires (label BBC rénovation)	100 000 m ² de tertiaire concernés	10 000	- 9	- 2 020 tCO2e			
Mutualisation des services et des usages	27 000 m ² de tertiaire concernés	2 700	- 1	- 130 tCO2e			
Performance énergétique et extinction de l'éclairage public	100% points lumineux concernés	10 %	- 2	- 110 tCO2e			
 Repère : surface tertiaire du territoire estimée à 272 000 m ²			Situation 2030	56 GWh	6 180 tCO2e		
Axes d'actions	Objectif fixé pour 2030	Flux annuel moyen	Réduction en 2030 par rapport à 2015		Situation initiale	75 GWh	9 100 tCO2e
			Consommation d'énergie	Emissions de GES			
			- 11	- 1 340 tCO2e			
Sobriété et efficacité énergétique dans l'industrie	27 % Nombre d'industries concernées	2,7 %					
Utilisation de sources d'énergie décarbonées	24 % Nombre d'industries utilisant gaz ou fioul concernées	2,4 %	- GW	- 1 820 tCO2e			
			Situation 2030	64 GWh	5 940 tCO2e		

A 2030, les objectifs sont :

- d'avoir rénové 37% des bureaux et commerces (BBC rénovation) et d'avoir converti à un mode de chauffage décarboné de 50% des bâtiments tertiaires,
- d'avoir suffisamment impliqué le monde économique pour atteindre un taux de 25% des établissements industriels et artisanaux fortement impliqués dans des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique et dans l'utilisation de sources d'énergie décarbonées

- d'avoir mis en place les écogestes et la mutualisation des services et des usages dans les bâtiments tertiaires,
- et de disposer d'un éclairage public adapté aux besoins différenciés des villages et des bourgs, et optimisé (distance entre les mas d'éclairage, intensité lumineuse, déclenchement par détecteur, etc.)

Axe Mobilité et déplacements

En lien avec l'ambition de disposer d'offres innovantes de mobilité pour faire vivre la proximité (axe 2.4), la stratégie est :

- De développer les circuits courts de marchandises avec une optimisation de la logistique de proximité ;
- De mutualiser les moyens de déplacements ;
- De diminuer les besoins de déplacements.

Les objectifs opérationnels fixés en la matière sont :

		Situation initiale		130 GWh	33 650 tCO2e
Axes d'actions		Objectif fixé pour 2030		Flux annuel moyen (2020 → 2030)	Réduction en 2030 par rapport à 2015
				Consommation d'énergie	Emissions de GES
Diminution des besoins de déplacements (P)	-3,0%	Baisse des besoins de déplacement	-0,3%	- 3 GWh	- 700 tCO2e
Développement des modes de déplacement doux	2,0%	Gain de part modale pour les modes de déplacement doux (vélo, marche...)	0,20%	- 2 GWh	- 470 tCO2e
Développement des transports en commun	2,0%	Gain de part modale pour les transports en commun	0,20%	- 1 GWh	- 300 tCO2e
Développement du covoiturage	1,7	Nombre moyen de passager par véhicules	0,03	- 15 GWh	- 3 670 tCO2e
Développement des véhicules à faibles émissions (P)	20,0%	Atteinte des objectifs des motoristes	2%	- 6 GWh	- 3 190 tCO2e
Eco-conduite	10,0%	des conducteurs pratiquent l'écoconduite	1%	- 2 GWh	- 490 tCO2e
Diminution des besoins de transports de marchandises (M)	-5,0%	Baisse des besoins en transport de marchandise	-0,50%	- 2 GWh	- 500 tCO2e
Développement des véhicules à faibles émissions (M)	20,0%	Atteinte des objectifs des motoristes	2%	- 3 GWh	- 1 270 tCO2e
		Situation 2030	96 GWh	23 060 tCO2e	

A 2030, les objectifs sont :

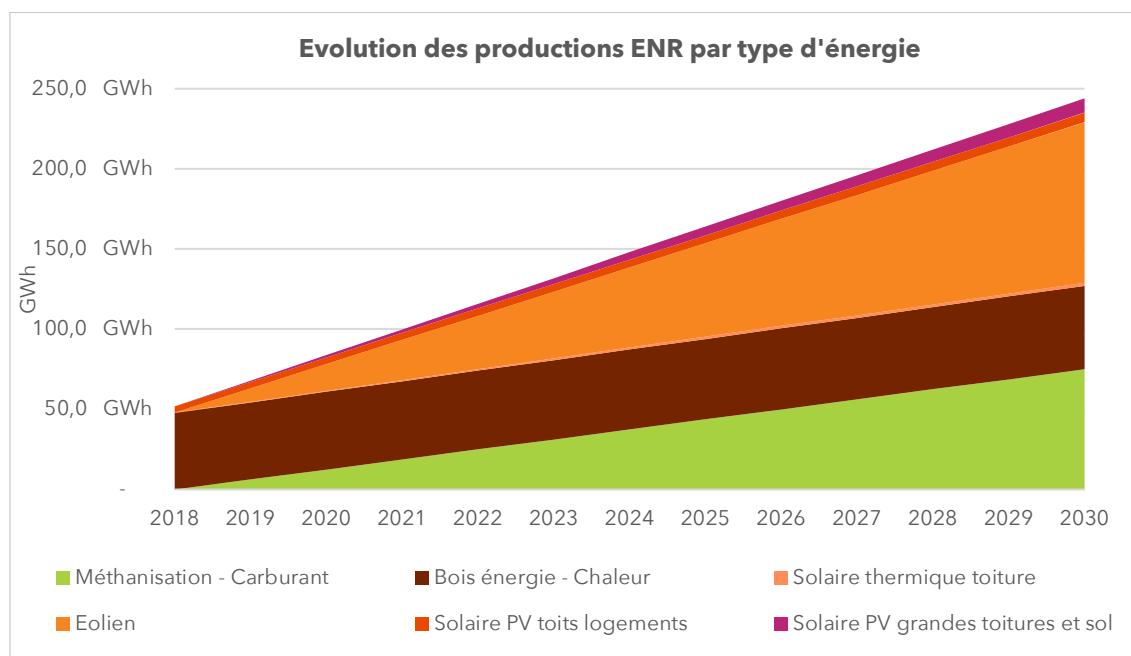
- de faire évoluer la répartition de la part modale dans les déplacements du quotidien à hauteur de 4 % des déplacements en mode doux (+ 500 m/jour/personne) et de 5% des déplacements en transport en commun (+500 m/jour/personne)
- de diminuer les déplacements de 700 mètres par jour et par personne, et de 5% le flux de transports de marchandises,
- de renforcer la mutualisation des véhicules (1,7 personne par voiture contre 1,4 en 2015)
- d'avoir mis en place l'écoconduite pour 10% des conducteurs ;

- et d'accompagner le développement technique avec 20% de véhicules à faibles émissions, pour le transport de personnes comme pour le transport de marchandises.
- **Axe Nouvelles énergies**

En lien avec notre ambition de permettre de nouveaux débouchés énergétiques qui respectent notre territoire (Axe 3.1.2), la stratégie est de :

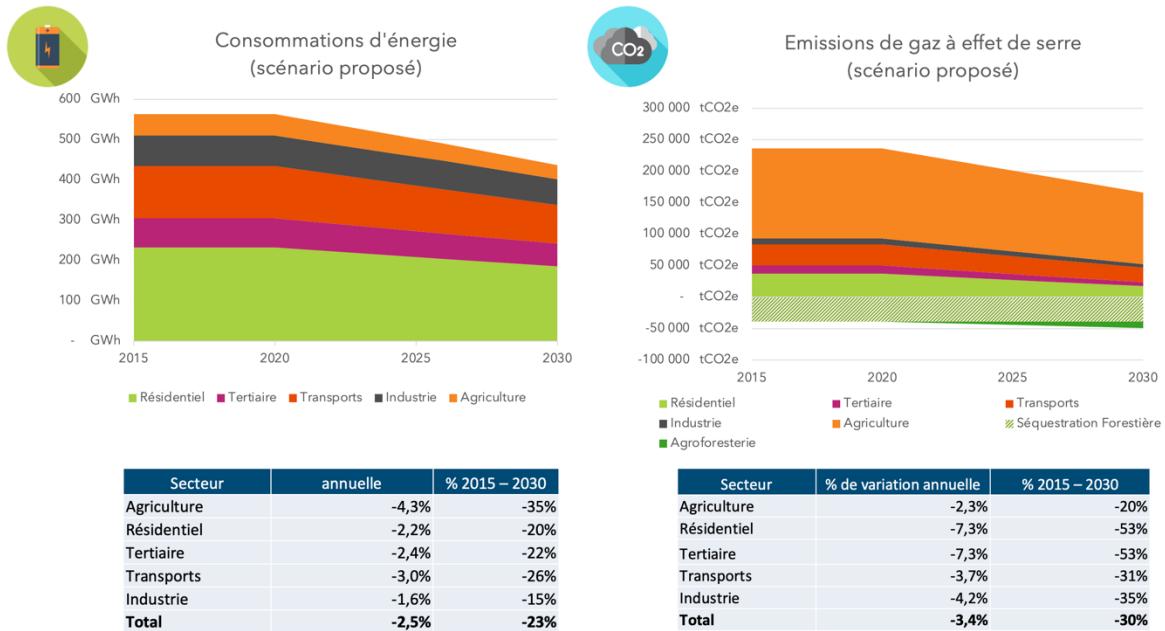
- développer les utilisations de la biomasse en méthanisation,
- développer le solaire photovoltaïque sur grandes toitures et sur les friches,
- développer l'éolien.

Les objectifs à 2030 sont d'atteindre une production annuelle de 75 GWh de biogaz (méthanisation), 117 GWh d'électricité (dont 100 GWh d'éolien et 15 GWh de solaire PV) et de 71 GWh de chaleur (dont 52 GWh de bois énergie, 15 GWh de pompes à chaleur et 2 GWh de solaire thermique).



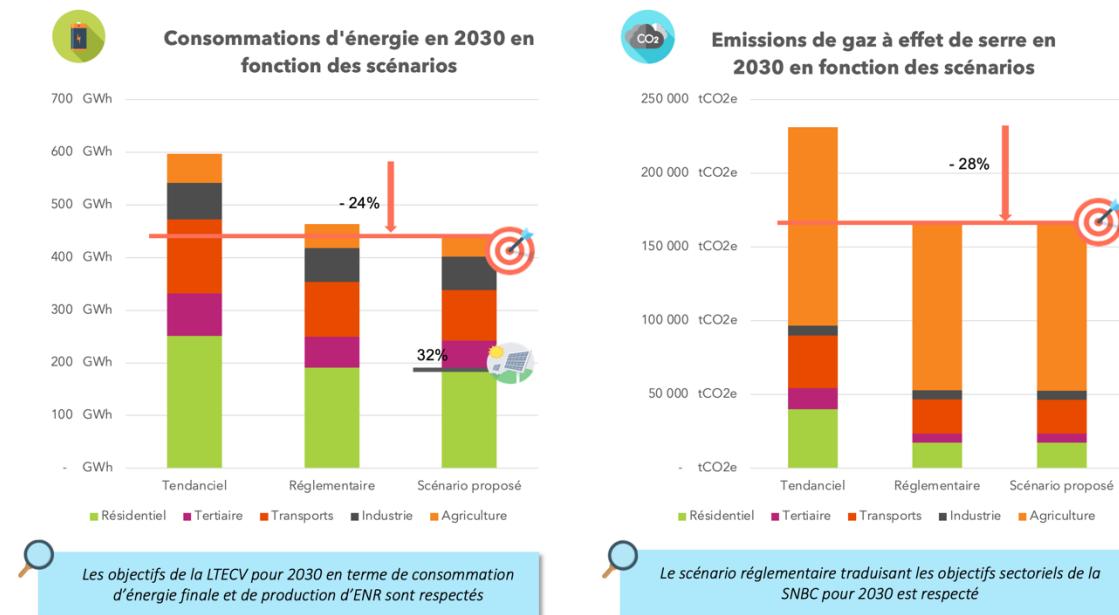
5.2. Les résultats du scénario Maine Saosnois

5.2.1. Les trajectoires 2015-2030



Hypothèse conservatrice : aucune variation sensible des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre entre 2015 et 2020

5.2.2. Les atterrissages à 2030



Les objectifs réglementaires sont représentées par les barres rouges et noire sur les graphiques, les cibles indiquent que les objectifs sont atteints dans le scénario envisagé

Tableau de correspondance

Le champ des orientations générales et objectifs du PAS introduit dans le code de l'urbanisme par l'article L141-3 du code de l'urbanisme au 1^{er} avril 2021

Contenu réglementaire du PAS	Objectifs du PAS du SCoT Maine Saosnois
« Objectifs de développement et d'aménagement à horizon de 20 ans »	L'ambition pour Maine Saosnois 2040, pp. 8-9 3.2. Accompagner les besoins de nos entreprises, p.29
« Synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent »	Les enjeux du diagnostic – Une trajectoire qui montre ses limites, pp.5-7
« Objectifs d'équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales »	2.1. Améliorer l'accessibilité et la qualité des services à partir d'un maillage de polarités locales, p.20 2.3. Des solidarités affirmées pour donner corps au « vivre ensemble », p.24 4.1. Structurer des liens choisis avec les agglomérations voisines, p.32
« une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols »	1.2.2 Renforcer la vitalité de l'espace agricole, p.15 1.3. Organiser un urbanisme patrimonial, identitaire et innovant, p.15 3.1.2. Permettre de nouveaux débouchés énergétiques qui respectent le territoire, p.27 3.2.1. Revendiquer le « Made in Maine Saosnois », p.29
« les transitions écologique, énergétique et climatique »	1.1 Préserver les motifs paysagers identitaires supports de notre richesse biologique, p.12 1.3.3. Mettre en œuvre un urbanisme paysager et durable, p.18 2.2.1. Agir sur le parc résidentiel pour accueillir de nouvelles populations, p.22 2.2.2. Veiller à la disponibilité de la ressource en eau pour la durabilité de notre modèle, p.23 3.1.2. Permettre de nouveaux débouchés énergétiques qui respectent le territoire, p.27
« une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie »	2.1. Améliorer l'accessibilité et la qualité des services à partir d'un maillage de polarités locales, p.20 2.2. Une offre résidentielle renouvelée pour renforcer notre qualité d'accueil, p.22 2.4. Des offres innovantes de mobilité pour faire vivre la proximité, p.24
« une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux »	1.2. Accompagner le rôle de l'agriculture dans la construction des paysages et des terroirs de Maine Saosnois, p.14 3.1.1. placer notre agriculture au cœur de la réponse de nos besoins alimentaires, p.26
« respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages »	1.1.1. Renforcer la fonction éco-paysagère des motifs identitaires, p.13 1.1.2. Asseoir le grand paysage comme écrin de notre ruralité, p.14 1.3. Organiser un urbanisme patrimonial, identitaire et innovant, p.15 3.1.3. Des patrimoines et une offre d'animations à révéler dans le cadre d'une réelle économie touristique, p.28 4.2. Affirmer le Maine Saosnois comme interface touristique forte « entre Perche et Normandie-Maine »